DEVENIR FORMATEUR PRAP IBC

FORMATION CERTIFICATIVE – CERTIFICAT VALABLE 36 mois

OBJECTIFS

• Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'établissement.

• Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place

• Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique

PROGRAMME

Accompagner l'établissement dans l'élaboration d'une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique
Maîtriser Les fondamentaux de la prévention des risques
Devenir conseiller-prévention
Participer à un projet de prévention performant et adapté à l'établissement
Mettre en œuvre la prévention des risques dans l'entreprise
Réaliser l'évaluation des risques professionnels
Animer la prévention des risques professionnels dans son entreprise
Réaliser une formation d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique
Comprendre le processus d'apprentissage de l'adulte
Construire un déroulé pédagogique
Utiliser des méthodes pédagogiques actives
Assurer l'organisation et la gestion administrative de la formation

EVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat de formateur PRAP 2S à l'issue de la formation sous réserve de présence à l'ensemble de la formation et de réussite aux épreuves certificatives
Les 2 intersessions servent à l'élaboration de travaux qui serviront à la validation des 2 premiers domaines de compétences et requièrent environ 21 h

98% **Taux de satisfaction**
(satisfait ou très satisfait)

97% **Taux de réussite**

Qualification des intervenants

• Formateur de formateurs PRAPIBC ou 2S certifié du réseau INRS / AM-RP

MODALITES PEDAGOGIQUES

• Pédagogie active favorisant une animation ludique et participative favorisant l'apprentissage de l'adulte
• Formation en alternance et certifiante
• Formation centrée sur la pratique professionnelle
• Analyse et amélioration des pratiques

MATERIEL STAGIAIRE NECESSAIRE

• Ordinateur portable
Accessibilité : Pour des besoins spécifiques, merci de nous informer de votre situation

Publics : Salariés dont l'entreprise est engagée dans une démarche de prévention des risques professionnels ou formateurs indépendants

Durée : 70 heures soit 10 journées avec 2 intersessions réparties sur 3 à 4 mois

Effectif : 10 stagiaires maximum

Maintien et actualisation des compétences est requis à 36 mois

Prérequis : avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (https://www.eformation-inrs.fr/) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription) - disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression

ERGO53 / SAS CLEF
2 rue Sainte-Trèche 53240 St-Jean-sur-Mayenne
contact@ergo53.fr – 06 52 91 82 53